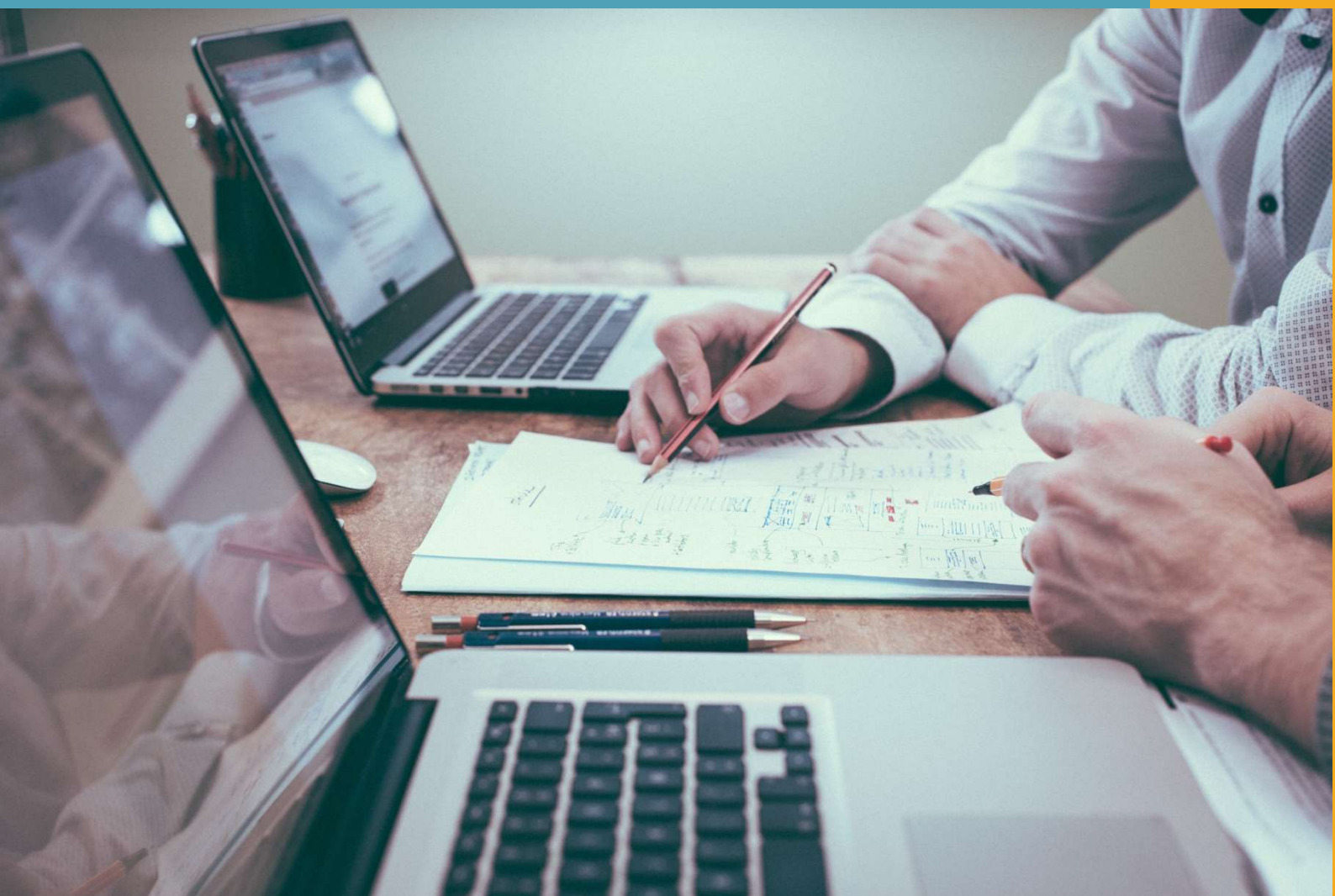




MH ^{cap}GESTION
MANAGEMENT
HOTEL&CO

LE PROGRAMME DE L'ACCOMPAGNEMENT VAE



43, Rue Carnot
74 000 Annecy
Contact : 07 82 31 09 41
contact@gmh-formations.com

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION* :

« RESPONSABLE ÉTABLISSEMENT TOURISTIQUE »

*Certification délivrée par le Ministère chargé de l'emploi

Titre professionnel de niveau 6 (nouvelle classification européenne) soit un Bac+3/+4

Inscrit au RNCP (N° 35527)



NATURE ET CARACTERISTIQUES DE LA VAE

- La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet, à toute personne engagée dans la vie active, d'obtenir une certification professionnelle par la validation de son expérience acquise dans le cadre d'une activité professionnelle et/ou extra-professionnelle. La certification – qui peut être un diplôme ou un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). La VAE est l'une des voies d'accès aux certifications professionnelles avec la voie scolaire et universitaire, l'apprentissage et la formation professionnelle continue.
- La VAE entre dans la catégorie des actions de promotions pour les travailleurs ou non afin d'acquérir une qualification plus élevée. Cette action est prévue par l'article L.6313-1 du Code du travail
- L'action de la VAE entre dans la catégorie des actions permettant aux travailleurs de faire valider les acquis de leur expérience. Cette action est prévue par l'article L.6313-1 du Code du travail



PRÉREQUIS : NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES DEMANDÉ POUR PASSER LA VAE ET ACCÉDER À LA CERTIFICATION

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie **d'au moins un an d'expérience en rapport direct avec la certification visée** – que l'activité ait été exercée de façon continue ou non – peut prétendre à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Plus précisément, et quel(s) que soi(en)t le(s) diplôme(s) précédemment obtenu(s) ou le niveau de qualification, pour demander la validation des acquis de son expérience il faut :

- Avoir exercé des activités professionnelles salariées (CDI, CDD, intérim), non salariées, bénévoles ou de volontariat pendant minimum 1 an
- Ces activités doivent avoir un rapport direct avec le contenu de la certification professionnelle (diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle) visée ;



OBJECTIFS DE LA VAE « RESPONSABLE D'ÉTABLISSEMENT TOURISTIQUE »

- Cet accompagnement a pour objectif de faire acquérir le titre de « Responsable d'établissement touristique » à finalité professionnelle, enregistré sur le Répertoire National des Certifications Professionnelles (Niveau 6)

Le Responsable d'établissement touristique doit :

- Être en mesure de diriger un établissement touristique et hôtelier comportant des services complémentaires de restauration et de loisirs
- Être capable de définir la politique marketing et le plan d'actions commerciales d'un établissement touristique en utilisant le concept d'orientation client
- Être capable d'organiser, d'animer et de manager une équipe de permanents et de saisonniers en intégrant les déterminants de la gestion d'équipe
- Être en mesure de gérer le budget de fonctionnement et d'investissements d'un établissement hôtelier
- Être capable de mettre en place, piloter et contrôler les différents services d'un établissement touristique et d'en assurer le contrôle qualité
- Être capable de respecter et de faire respecter les réglementations en vigueur (droit du travail, aspects juridiques, hygiène, sécurité, environnement)



ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT VAE

- Date de début : à définir avec le candidat
- Date de fin : à définir avec le candidat

Le temps alloué à l'accompagnement est défini en début de parcours et réajuster en fonction des besoins du candidat (de 6 mois à 1 an en général). Le candidat pourra assister à certains

cours du parcours de formation selon les possibilités du centre et selon les disponibilités du/de la candidat(e). Vous pouvez retrouver le programme de la formation sur notre site internet : www.gmh-formations.com.

La prestation prévoit : l'aide à la demande de recevabilité, l'explication des documents nécessaires à l'examen, l'accompagnement à la rédaction et à la relecture des dossiers, l'accompagnement à la préparation de l'oral, l'inscription, le passage de l'examen avec la recherche de jury et l'accompagnement à la refonte du CV. Cela correspond entre 25h00 et 35h00 d'accompagnement.



MODALITES D'ENCADREMENT

L'accompagnement à la VAE se déroule sous la responsabilité d'un formateur référent, auquel est associé ou substitué autant que de besoin des intervenants qualifiés. L'identité et la qualité des membres de l'équipe pédagogique sont portées à la connaissance du/de la candidat(e) ou lors de leur intervention en formation tracée par les feuilles d'émargement.



MODALITES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- En présentiel et ou en distanciel
- Support de cours et présentation power point

Lors des temps en présentiel, nous demandons au candidat de venir avec son ordinateur portable incluant le Pack Office® et d'être en tenue professionnelle.

Conformément à l'article D6313-3-1 du Code du travail, notre programme de formation en VAE prévoit la possibilité d'un accompagnement à distance afin de favoriser l'accès et la réussite de tous les bénéficiaires, quel que soit leur lieu de résidence. Cet accompagnement à distance comprend des modalités adaptées telles que des entretiens en visioconférence, des échanges par courrier électronique, des sessions de formation en ligne, ainsi que des supports numériques. Un suivi personnalisé sera assuré par un accompagnateur dédié, qui apportera une assistance technique pour l'utilisation des outils digitaux et une assistance pédagogique pour l'élaboration du livret de validation, la préparation des entretiens et l'organisation du parcours. Tout au long du processus, le bénéficiaire pourra bénéficier d'un soutien régulier, d'échanges interactifs et de conseils adaptés pour assurer la progression effective de sa démarche, dans le respect de ses contraintes personnelles et professionnelles.



« CERTIFICATION »

Durée totale de l'épreuve : 2h20

Oral devant un jury habilité : 2h20 (présentation de l'étude et du dossier professionnel suivi d'un entretien technique et d'un entretien final)

La date de l'examen est définie avec le candidat et le centre de formation selon les possibilités. Nous organisons généralement 2 sessions d'examen dans l'année.

Vous pourrez valider un ou plusieurs blocs de compétences. Pour décrocher le titre « Responsable d'établissement touristique », il faudra valider les 4 blocs de compétences concernés. Dans le cas où vous ne validez pas l'ensemble des blocs, une session de rattrapage est prévue.



MOYENS DE SUIVI DE L'EXECUTION DE LA FORMATION ET APPRECIATION DES RESULTATS

- Feuille d'émargement
- Suivi et relecture du dossier d'étude et du dossier professionnel
- Entretien individuel avec le/la candidat(e) en cours de formation
- Passage à l'oral pour entraînement à l'examen



SUITE ET DEBOUCHES DU PARCOURS

À l'issue de sa formation, le titulaire du titre « **Responsable établissement touristique** » peut s'orienter vers un MBA ou un Master en hôtellerie, restauration et tourisme.

Les types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

- ☐ Responsable de structure d'hébergement touristique
- ☐ Exploitant de structure d'hébergement touristique
- ☐ Gérant de structure d'hébergement touristique
- ☐ Gestionnaire de structure d'hébergement touristique
- ☐ Directeur de structure d'hébergement touristique
- ☐ Directeur de village de vacances
- ☐ Directeur de club de vacances / d'hôtel club
- ☐ Directeur de résidence de tourisme
- ☐ Directeur de camping
- ☐ Directeur d'hôtellerie de plein air
- ☐ Directeur de parc résidentiel de loisirs
- ☐ Directeur d'hôtel / d'hôtel-restaurant

- Directeur d'auberge de jeunesse
- Directeur d'hostel
- Directeur de village de gîtes
- Directeur d'hébergement collectif
- Directeur de centre de vacances
- Gardien / gérant de refuge de montagne
- Directeur hôtelier de résidence sénior
- Adjoint de direction d'établissement touristique



PASSERELLES ET EQUIVALENCES

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35527/>

